

Vladislav RJEOUTSKI

LA COLONIE FRANÇAISE ET L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE MOSCOU
 À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE *

version électronique de l'article publié dans les *Cahiers du Monde russe*, 41/4, octobre-décembre 2000, pp. 615-628. Voir aussi la version russe de ce texte).

Sous le règne de Catherine II apparut à Moscou une importante colonie française, véritable communauté ethnique et confessionnelle qui devait son existence aux facteurs suivants :

1. la relative unité confessionnelle des Français de Moscou ;
2. l'uniformité de leur statut social, due en grande partie à l'éloignement de la Cour et des principales instances gouvernementales ;
3. le degré d'intégration minimal des Français dans les structures d'État ...
4. la forte concentration des Français dans deux quartiers de Moscou, la Lubjanka et à un degré moindre, le Faubourg des Étrangers ;
5. le statut élevé et pour ainsi dire la visibilité des Français en Russie, ce qui garantissait à la colonie dans son ensemble et à chacun de ses membres en particulier une identité ethnique positive et qui par cela même renforçait la tendance au repli sur soi des Français de Moscou.

La colonie avait son emblème, l'église catholique Saint-Louis-des-Français, qui fut instrumentale dans sa formation et dont on doit la fondation à quelques familles influentes de la colonie, au vice-consul de France et, naturellement, aux ecclésiastiques français. En août 1789 tous les Français de Moscou reçurent une invitation à une assemblée générale dans laquelle il était question de « régler la communauté Catholique française, séparée des autres par la permission de Mgr. l'Archevêque de Mohilew » ; une telle « réunion doit flâter les français jaloux de conserver l'intimité nationale », et la communauté pourra ainsi « avoir son prêtre, ses registres ; [...] suivre ses usages pour le service divin et [...] éviter à l'avenir les contestations qui naissent naturellement de la différence du génie de 4 nations mêlées ensemble ».

* Cet article a bénéficié du soutien du *Research Support Scheme* de l'OSI/HESP, bourse n° 782/1998. Je souhaite remercier ici Wladimir Berelowitch, Vladimir Somov et Kumar Guha pour l'aide qu'ils m'ont apportée dans la préparation de cet article. Je dédie ce travail à mes amis du monastère bénédictin de Chevetogne.



Le premier prêtre de la nouvelle église fut l'abbé Pesme de Matignicourt, originaire de la région de Châlons-sur-Marne. La consécration de la chapelle installée dans un premier temps au domicile du vice-consul de Bosse eut lieu le 10 mars 1790. Elle fut suivie par l'arrivée de trois nouveaux prêtres, les abbés Pons, Girardin, ce dernier également originaire de Châlons-sur-Marne, et Chisolat (?). Peu de temps après fut acheté à M. Protas'ev un bâtiment situé dans le quartier de la Stretinka dans la rue Lubjanka et sur l'emplacement duquel se trouve l'actuelle église Saint-Louis. L'église fut consacrée le 30 mars 1791 « en présence de la colonie française et avec la participation de la noblesse russe ».

La pension privée pour les enfants de l'aristocratie fondée à Saint-Pétersbourg en 1794 par l'abbé Nicolle ne pouvait accueillir tous les prêtres émigrés et suffisait à peine à remplir sa fonction de point de transbordement pour les ecclésiastiques français qui, après une longue chevauchée à travers l'Europe, pouvaient y reprendre leur souffle et s'accoutumer à leurs nouvelles conditions de vie. Les prêtres enseignants de la pension partirent donc les uns après les autres faire usage de leurs talents à Moscou où, contrairement à Saint-Pétersbourg, il y avait une église *française* ! Partirent ainsi pour l'ancienne capitale les prêtres Septavaux, Surruges, Gohier, Fromont... Cependant, la nouvelle église ne pouvait pourvoir aux besoins de tous. Par bonheur, les ecclésiastiques français connaissaient un succès considérable auprès de l'aristocratie à laquelle ils fournissaient des précepteurs pour sa jeune génération : Surruges trouva refuge auprès du comte A. I. Musin-Puòkin, Septavaux auprès de la famille Koòelev, Billy auprès du prince P. I. Odoevskij, Kien auprès de la famille Bodisko, Moisant auprès de la princesse E. A. Labanova, Perrin auprès de la générale Černyševa et Florentin auprès du prince G. Galicyn.

Les syndics, à qui incombait la gestion de l'église, furent élus à Pâques en 1791 : deux d'entre eux, à savoir l'archiprêtre Martignicourt et le vice-consul de Bosse, étaient membres permanents, six appartenaient au groupe des résidents permanents de Moscou ; quant aux adjoints, six étaient résidents permanents, et six autres vivaient à Moscou temporairement. Parmi les premiers syndics de l'église et parmi ceux dont la signature figure au bas des documents relatifs à sa fondation, on trouve des commerçants tels Jean Larmée, venu de Paris en 1775 et inscrit à la guilde marchande de Moscou ; ou bien le grenoblois Jacob Rejoly, également inscrit à la guilde de Moscou en 1774 ; ou François-Dominique Riss, natif de Strasbourg, qui allait devenir l'un des plus illustres libraires de Moscou ; le marchand Antoine Gambotti, de nationalité italienne mais participant activement à toutes les affaires de la colonie, établi à Moscou depuis au moins les années 1770 ; le chevalier Jean Desessart, aventurier et écrivain français, en Russie depuis 1760, ancien précepteur auprès de K. G. Razumovskij ; il avait connu I. I. Šuvalov et aurait écrit un ouvrage

prorusse sur l'initiative de celui-ci ; parmi les premiers syndics on trouve même des maîtres des pensions moscovites, des fondateurs de familles russes tels Philippe-Auguste Delesalle et Louis-Noël Deforceville, installés à Moscou depuis les années 1770. Ce sont clairement des Français établis à Moscou depuis relativement longtemps et pour sans doute longtemps. L'église devint peu à peu un instrument de domination sur la colonie d'autant plus effectif que les Français dépendaient beaucoup d'elle et qu'elle était elle-même plus libre de ses actes. La question de la « démarcation » entre les deux paroisses, la nouvelle église Saint-Louis et l'ancienne église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul fondée sous Pierre le Grand, finit donc par se poser. Le débat occasionna de grandes pertes d'énergie de tous côtés.

Il n'est pas aisé d'établir la composition nationale de l'ancienne paroisse catholique. Dans le Moscou de la fin du XVIII^e siècle, la colonie la plus nombreuse était bien sûr la colonie allemande. Depuis la fin du XVII^e siècle les Allemands étaient regroupés en quatre paroisses : deux luthériennes (Ancienne et Nouvelle), une réformée et une catholique. La majorité d'entre eux appartenait à l'Ancienne et à la Nouvelle paroisses autour respectivement des églises Saint-Michel et des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul. En outre, il est intéressant de constater que jusqu'à la deuxième moitié du XVIII^e siècle le pasteur de la première venait du nord de l'Allemagne et celui de la deuxième, du sud, ce qui nous informe sur la composition de ces paroisses. La paroisse réformée s'appelait aussi « hollandaise », à cause sans doute du rôle important qu'y avaient joué autrefois les Hollandais. Cependant, dès 1744, la langue utilisée pour le culte était non pas le hollandais mais l'allemand, à la demande des paroissiens eux-mêmes, et à partir de 1768 on utilisa aussi le français, ce qui reflète les changements intervenus dans la composition nationale des fidèles de cette église. En 1795, l'église réformée comprenait 183 Allemands, 130 Suisses, 119 Anglais, 76 Français, seulement 14 Hollandais et 6 Hongrois. Il est toutefois possible d'évaluer la composition nationale de l'ancienne paroisse catholique indirectement, à partir du nombre de baptêmes à l'église catholique des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul pendant la période précédant la fondation de l'église Saint-Louis-des-Français. Sur la base phonétique des noms de famille des parents de l'enfant et de ses parrain et marraine au baptême (comme c'était la règle à l'époque, c'étaient les représentants d'une seule nation), nous obtenons les chiffres suivants (les enfants de parents inconnus ne sont pas pris en compte) : en 1783, 14 enfants naquirent de parents français, 6 de parents italiens et 14 de parents d'autres nationalités (dans le nombre de celles-ci dominent les noms à consonance clairement allemande tels *von Berg*, *Hening*, *Fischler*, *Sedelmeyer*, *Vonderstam*, etc.). En 1784, naquirent 17 enfants de parents français, 6 de parents italiens et 18 de parents d'autres nationalités. Les chiffres de 1785 donnent 21, 4 et 18, ceux de 1786, 21, 6 et 16, ceux de 1787, 16, 8 et

16, ceux de 1788, 25, 7 et 15, et ceux de 1789, 20, 11 et 13. On peut ainsi supposer qu'au moins la moitié des membres de cette paroisse était francophone.

C'est pour cette raison que la réaction des prêtres de l'ancienne église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul au projet de séparation des fidèles fut des plus négatives comme l'atteste le ton souvent insoutenable de leur correspondance. En 1790, Schauer, le prêtre de cette église, convaincu que le mariage des époux Jonquin aurait dû être célébré dans son église (puisque la fiancée était allemande et qu'il était son curé) alors qu'il avait été célébré par le prêtre de l'église Saint-Louis, écrivit à Pesme de Martignicourt :

« C'est à vous à finir cette affaire et moi je vous prie de me laisser tranquille sur ce point. À moins que vous ne vouliez absolument forcer la chasse par la guerre, dont vous menacer les Pères de notre Église, mais dans ce cas nous nous défendons à merveille [...]. Quant aux termes odieux dont se sert l'abbé Martignicourt pour qualifier les motifs dont un petit nombre de français est poussé pour s'opposer à votre établissement que lui nomme si utile, j'avoue moi même que ces mêmes motifs sont odieux pour bien des personnes qui sont l'objet de cette haine. »

En janvier 1792, l'archevêque Stanislav Sestrenczewicz écrit : « Ces fréquentes réponses que je suis obligé de vous faire me causent moins d'ennui que de chagrin la difficulté qu'éprouve la division des paroisses et qui se manifestent dans les explications itérativement demandées à moi et au consistoire ». Troublé par l'ardeur des passions soulevées parmi les laïcs, l'archevêque exhorte les prêtres, au nom du Christ, à n'être motivés dans cette affaire que par l'instruction et l'édification du peuple. Mais la réalité était bien éloignée des vœux du représentant de l'église catholique russe. Afin de faire cesser définitivement fausses rumeurs, malentendus, discussions et querelles, Sestrenczewicz ordonne dans la même lettre datée du 31 janvier 1792 :

« 1. Les sujets du Royaume de France composeront la nouvelle paroisse ; 2. Tous les autres catholiques appartiendront à l'ancienne ; 3. Parmi ces derniers ceux des pays desquels la langue Française est vulgaire et qui pourraient en parler une autre, l'Allemande par exemple, auront la liberté de s'en choisir une entre les deux paroisses, et ne pourront abandonner celle qu'ils auront choisie une fois. »

Enfin, au milieu de 1792, l'archevêque Sestrencewicz ordonna la séparation des deux paroisses catholiques de Moscou en une française et une allemande, c'est-à-dire une séparation basée strictement sur la nationalité. Dans l'ensemble, cela faisait le jeu des prêtres français :

1. cela leur était favorable d'un point de vue matériel puisque la prospérité d'une église dépend naturellement du nombre de paroissiens et de leur aisance, et comme nous l'avons montré, les Français étaient très nombreux dans l'ancienne paroisse catholique ;

2. cela était très important pour les ecclésiastiques et les familles établis à Moscou qui étaient peu pressés de s'assimiler : la séparation de la paroisse permettait vraisemblablement de ralentir le processus inexorable de l'assimilation ;

3. les avantages se présentaient sous d'autres aspects : par exemple, les prêtres français n'étaient pas obligés de prêcher en allemand s'il n'y avait pas d'Allemands dans l'église (pratiquement aucun membre du clergé français ne possédait d'autres langues vivantes en plus du français).

La prescription de l'archevêque fut mise à exécution avec zèle. Il fut décidé d'exclure du groupe des syndics l'Italien Gambotti malgré le fait qu'étant indubitablement francophone, il avait été inclus dans la liste des Français résidant à Moscou par le vice-consul de France en 1777. Ce document plus tardif publié dans le recueil *Documents officiels...*, *op. cit.*, est daté de 1803, c'est-à-dire que onze ans de vie de la communauté sont littéralement tombés dans l'oubli. Aussi étrange que cela puisse paraître, ces années effacées de la mémoire de la communauté catholique ont peut-être été les plus importantes de son existence. On ne peut les comparer en importance qu'avec les épreuves subies par les Français pendant la Guerre patriotique de 1812.

L'irritation des prêtres de l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul était plus ou moins directement proportionnelle au nombre de fidèles qui leur furent « arrachés ». C'est que le choc se fit durement ressentir. Au cours des années qui précédèrent la fondation de l'église Saint-Louis, le nombre de baptêmes à l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul était d'environ 45 par an, avec un pic en 1788 où il atteint 50. Ce chiffre tombe à 32 en 1791 lorsque l'église Saint-Louis commença à fonctionner et même à 27 en 1792, ce qui représente une baisse de moitié en quelques années. Par contre, il y a de plus en plus de baptêmes à l'église Saint-Louis : 12 en 1790, 27 en 1791, 29 en 1792. L'annonce faite en août 1792 pendant l'un des services sur la séparation des paroisses catholiques ne fit donc qu'entériner un processus qui battait déjà son plein. Fait intéressant, le nombre global de baptêmes dans les deux églises augmente chaque année : 56 en 1790, 59 en 1791 et 66 en 1792, et ceci pour le compte de l'église Saint-Louis.

A peine engagé, l'âge d'or de la colonie française de Moscou faillit s'interrompre brutalement : la nouvelle de l'exécution de Louis XVI arriva en Russie au début de 1793. La cour prit le deuil et, selon certains témoins, Catherine II s'alita lorsqu'elle apprit la nouvelle. La colère de l'impératrice ne se fit pas attendre et éclata sur ceux qui, bien que peu impliqués dans ces événements, étaient plus accessibles et plus vulnérables que les « régicides ».

L'oukase du 8 février 1793 suspendit la validité de l'accord commercial passé entre la France et la Russie en 1786, interdit l'entrée des ports russes aux vaisseaux français, expulsa les diplomates français hors des frontières de l'empire et, dans ce qui était sans doute son article principal, obligea les Français à faire serment de fidélité à la royauté sous menace d'être expulsés de Russie. On prêtait serment à l'église, on embrassait la croix, après quoi on recevait une sorte de permis de séjour.

Il n'y avait pas de motivation religieuse dans la réaction du pouvoir. Depuis Pierre le Grand l'exercice d'autres religions ne faisait plus l'objet d'aucune restriction, et la seule limitation qui y fût portée est peut-être l'interdiction faite aux orthodoxes sous le règne d'Anna Ivanovna de changer de confession et l'interdiction de faire du prosélytisme. Il n'y avait bien sûr pas de liberté religieuse totale, les intérêts de l'église orthodoxe étant protégés par les lois de l'empire, ce qui constituait notamment l'un des obstacles à l'intégration politique des étrangers.

Nous ne pensons pas nous tromper en disant qu'il y eut un moment où on regardait les Français de Russie d'un œil cynique et qu'on les considérait en quelque sorte comme des otages qui pourraient à l'occasion devenir les instruments d'un jeu politique. Bien que le mot *otage* lui-même ne fût pas prononcé aussi ouvertement que sous le règne d'Alexandre I, l'idée s'impose d'elle-même. Ainsi, la position des Français de Russie semblait fatalement dépendre de la politique extérieure du moment, du cours des événements dans leur mère patrie. Cependant, les mesures prises ne le furent-elles que pour des raisons extérieures ?

La colère de l'impératrice ne s'alimentait pas que de rumeurs. Il y avait aussi des faits qui désignaient directement certains Français de Russie. Plusieurs libraires français de Moscou tels les frères Gay ou Courtener vendaient ouvertement des collections de numéros des *Révolutions de France et de Brabant*, le journal de Camille Desmoulins, et des pamphlets politiques tels que *Sur la liberté de la presse* de Mirabeau, ou des estampes représentant la prise de la Bastille, etc..

Les crimes des Français ne se limitaient pas à cela ! Au cours de l'enquête menée en 1792 sur les activités de N. I. Novikov, de la Compagnie typographique et des francs-maçons moscovites en général, il fut établi que Novikov et ses frères maçons recevaient des livres étrangers par l'intermédiaire des libraires moscovites Bieber et Uthof qui, apparemment, n'étaient pas français. Ces ouvrages, qui comprenaient

certains titres interdits, furent découverts chez pratiquement tous les libraires, y compris sans doute les Français. Par un heureux concours de circonstances, les francs-maçons du cercle de Novikov n'entretenaient pas de relations avec les francs-maçons français de Moscou car ils considéraient le système maçonnique français comme un divertissement frivole.

Cependant, la police était déjà informée de l'existence à Moscou d'une loge maçonnique française, la « Réunion des Étrangers » dont le grand maître était le Français Mangeot et dont les membres appartenaient à l'élite marchande de la colonie. Il est permis de supposer que cette loge était devenue une sorte d'état-major pour les commerçants étrangers en concurrence avec les commerçants russes sur le marché moscovite, servant ainsi de contrepoids à la classe marchande moscovite — « nos ennemis jurés », selon l'expression de l'un des commerçants français, par ailleurs membre de la loge — dans laquelle c'étaient bien sûr les marchands russophones qui menaient le bal. Il nous importe que les mots *loge maçonnique française* aient été prononcés et ne soient pas passés inaperçus. D'autant plus que c'est le prince A. A. Prozorovskij, commandant en chef de Moscou, qui menait l'enquête sur les activités de Novikov. C'est sous son mandat que furent exécutées les mesures prises par le pouvoir russe contre la colonie française.

A la prestation de serment et au recensement de la colonie, un oukase impérial de 1793 vint ajouter un changement radical au statut de l'église Saint-Louis à qui il fut désormais interdit de s'appeler *française*. Son supérieur fut de fait subordonné à celui de l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul. Les sermons durent être prononcés dans les deux églises aussi bien en allemand qu'en français. Le point le plus important était la fin de la séparation des fidèles par nationalité et de l'adhésion à l'une ou l'autre des paroisses : les Français pouvaient aller librement à l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, s'y marier et y faire baptiser leurs enfants côte à côte avec les Allemands, les Italiens, les Polonais, écouter les sermons en français et en allemand, ce qui engendra fatalement des contacts plus animés avec les autres colonies étrangères de l'ancienne capitale. Ainsi, beaucoup de mesures furent-elles prises dans le but d'accélérer de gré ou de force le processus d'assimilation des Français et d'entraver la constitution d'une colonie organisée.

La même année, le premier archiprêtre de l'église Saint-Louis, Pesme de Martignicourt, fut expulsé de Russie. Une lettre du prince A. A. Prozorovskij, gouverneur militaire de Moscou, adressée à l'archevêque Sestrencewicz, donne une idée des circonstances de cette expulsion :

« Son excellence monseigneur l'archevêque de l'église catholique romaine de Mohilev. Monseigneur ! Vous avez déjà pris connaissance de l'oukase

de Sa Majesté Impériale concernant l'expulsion des Français hors des frontières de l'Empire de Russie par sa Majesté, à l'exception de ceux qui prêteront serment selon la forme prescrite. Cet oukase a déjà été appliqué dans la ville capitale de Moscou, et comme je me trouve ici présentement, j'ai reçu un rapport du gouverneur dans lequel il m'explique entre autres choses qu'après la convocation par l'administration de la province des ecclésiastiques catholiques nés au royaume de France, en premier lieu du nommé Mauer, né à Strasbourg et curé de la ci-devant église catholique Saints-Pierre-et-Paul et en second lieu de l'abbé Pesme de Martignicourt de la nouvelle église et en troisième lieu de Moisant, le nouveau prêtre auquel Votre Excellence avez confié la paroisse et qui a quitté la France après le début des troubles et qui avait refusé de prêter le serment établi pour le clergé par l'Assemblée Nationale. Les deux premiers d'entre eux, après avoir entendu la lecture de l'oukase en français et du serment, expliquèrent que ce serment allait à l'encontre de leur conscience, ce qu'ils attestèrent par écrit ; aussi le gouverneur leur interdit-il, en raison de leurs idées dépravées, de dire la messe et de prêcher, au lieu que le troisième, Moisant, a prêté serment et restera en Russie. Cependant, l'abbé Martignicourt a eu l'audace d'écrire à Sa Majesté Impériale afin d'objecter contre la loi que Sa Majesté a édictée pour tous les Français. Sa Majesté, informée sur tout ceci par mes soins, a donné l'ordre de les expulser tous les deux, bien que Mauer eût par la suite exprimé le désir de prêter serment, mais sa Majesté le lui refusa. Quant à la conduite passée de l'abbé Martignicourt dans l'église nouvellement consacrée dont je vous ai entretenu dans mes précédentes missives, je vous refais part ici de mes conclusions, à savoir que l'abbé Martignicourt ne l'a pas consacrée pour la prière, mais pour servir sa propre ambition, voire à d'autres mauvaises fins, c'est pourquoi il a voulu réunir en un seul lieu tout ce qui est, pour la plupart, la canaille française. Pour ce faire il a cru que le meilleur moyen était de la réunir autour de l'église sous prétexte de restaurer la foi catholique, d'où il s'en serait suivi une colonie, selon le terme dont il use, qu'il eût commandée et administrée ; cette église n'a jamais respecté la bienséance nécessaire : dans son enclos on avait ouvert une prétendue pension qui offrait le couvert, des boissons, le café et le thé et où chacun venait lire les gazettes et les journaux ainsi que pour tenir des discours politiques, de sorte qu'elle ressemblait davantage à une auberge ou à un garni qu'à une maison de Dieu. »

La liste des pièces à conviction dont il est douteux qu'elles aient été vérifiées est cocasse, mais elle correspond à la conception que se faisait Prozorovskij d'une auberge et d'un garni : le thé et le café y figurent au même titre que les journaux et les discussions politiques. Il se peut que Prozorovskij mentionne les « autres mauvaises fins », et non pas seulement l'ambition du prêtre pour justifier son expulsion. Bien qu'obscur, la phrase va droit au but : alors qu'il est question tout autour d'un espion français qui complotait contre la santé de Sa Majesté, quelles fins, sinon mauvaises, peuvent bien motiver ses compatriotes ?

La lettre indique clairement que Prozorovskij avait plus d'une fois mentionné la conduite de l'abbé Martignicourt à l'archevêque (« je vous ai tenu informé... », écrit-il) : il observait donc l'abbé et l'église depuis bien avant 1793. Autrement dit, en 1792, il menait une enquête sur les activités des francs-maçons moscovites tout en surveillant l'église qui venait de se former et les ecclésiastiques français fraîchement arrivés. On ne peut insister sur ces activités parallèles sans avoir à l'esprit la vigilance naturelle pour laquelle Prozorovskij fut honoré du poste de gouverneur militaire de Moscou. Quoi qu'il en soit, la question demeure pour l'instant ouverte.

La décision de supprimer l'église Saint-Louis en tant qu'église française eut des conséquences graves et durables. Si pour le gouvernement cette mesure était d'ordre purement politique, elle produisit un choc psychologique sur les familles françaises qui formaient le noyau de la colonie et qui avaient participé activement à la création de cette église en tant qu'église française.

Il apparut bientôt que cette mesure n'avait rien de symbolique. Alors qu'il y avait eu 29 baptêmes à l'église Saint-Louis en 1792, il y en avait déjà 25 en 1793, 23 en 1794, à peu près 20 en 1795 et 1796, et seulement 8 en 1797. On constate la même baisse dans les mariages : il y en eut 5 en 1790 lors de l'ouverture de l'église, 8 en 1791, 6 en 1792, et seulement 5 en 1793, 4 par an dans le courant des trois années suivantes, et un seul en 1797. Pendant cette période, l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul recouvre ses anciens chiffres : de 27 baptêmes en 1792, elle passe à 42 en 1797. Après 1790, année de la fondation de l'église française, beaucoup de familles françaises firent baptiser leurs enfants à l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul : les La Fontaine, Urbain, Mersane, Michel, Boromé, Prori, Bordenave, Messonnier, Richet, Lacroix, d'Aston, de le Roux, Courtenier, Delesalle, Mathieu, Friquet, Le Febvre, Benoît, du Rosay, Gontier, Pons Perloup, Gautier, Gadaine, etc. Un bon nombre d'entre elles étaient d'anciens éléments de la colonie. Il semble que nous soyons en présence d'un reflux d'une partie des fidèles vers l'ancienne église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul. Cependant, la paroisse de l'église Saint-Louis n'a certes pas perdu son caractère fondamentalement français : en 1796, environ 450 personnes,

apparemment toutes françaises, s'y sont confessées. Que se passe-t-il donc dans la colonie ?

Vers 1793, le groupe le plus important de la colonie (pas moins de 20 %) était constitué de jeunes nés en Russie de parents français. Leur relation à leur pays d'origine était-elle moins passionnée, les mariages mixtes étaient-ils plus fréquents ? Qu'est-ce qui les poussait à se tourner vers l'autre église catholique, plus ancienne et moins « marquée » d'un point de vue « ethnique » ? A la fin du XVIII^e siècle on ne peut raisonnablement pas parler de brassage avec la population russophone ni même à plus forte raison d'intégration des Français au groupe des étrangers de Moscou : les Français se mariaient entre eux dans la mesure où cela était possible.

Les événements de 1793 se répercutèrent inévitablement sur l'image que les Français de Russie avaient d'eux-mêmes : pour beaucoup dans la société l'image du Français comme l'Européen le plus éclairé fit place à celle d'un barbare. Cette année-là, les Français se sentirent pris en otage par la grande politique et le sentiment de sécurité ethnique qu'ils éprouvaient jusqu'alors se brisa.

On ne peut non plus ignorer un autre facteur, à savoir la précarité matérielle de la nouvelle église. En 1797 justement, l'église aurait cessé d'appartenir à la colonie française comme cela avait été stipulé dès le début, si Deleau, l'un des syndics, n'avait sur ses propres deniers sorti l'église de l'engrenage de ses dettes et ne l'avait restaurée.

Ce qui suit démontre concrètement le rôle que jouait le choix de l'une ou l'autre des deux églises catholiques dans la vie d'une famille française à Moscou. Parmi les seize enfants de Philippe Delesalle, l'un des premiers adjoints du groupe des syndics de l'église Saint-Louis, nous distinguons deux fils qui eurent une nombreuse descendance.

Les deux frères Delesalle, Joseph et Gabriel, débutèrent dans la vie de façon différente. Joseph s'engagea dans la fonction publique et Gabriel ouvrit une pension française à Moscou. Les premiers enfants de Gabriel furent baptisés à l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, mais après l'ouverture de l'église Saint-Louis, les baptêmes de ses autres enfants eurent lieu uniquement dans la nouvelle église, l'église *française*. Joseph fit tout à l'opposé de son frère : son épouse étant luthérienne, il fit baptiser tous ses enfants à l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul, même lorsque tous les Français adhéraient à l'église française.

Les parrains et marraines jouent ici un rôle des plus importants. Sur les sept enfants de Joseph quatre furent portés sur les fonts baptismaux de l'église des Saints-Apôtres-Pierre-et-Paul par les protecteurs haut placés de la famille, Petr Fedorovič Balk-Polev et Elena Sergeevna Σ eremeteva. La mère de Petr Fedorovič Balk-Polev, Praskov'ja

Sergeevna Šeremeteva, était la sœur de la moniale Elena Sergeevna Šeremeteva : Petr Fedorovič Balk-Polev était donc le neveu de celle-ci. L'un des enfants de Joseph, Petr Delesalle, participa aux campagnes étrangères de l'armée russe pendant la Guerre patriotique de 1812. Il épousa en secondes noces Sof'ja Nikolaevna Durnovo.

Les relations des Delesalle et des Šeremetev se prolongeaient en dehors de l'église : en 1793, lorsque les Français tremblaient sous la menace de répressions de la part du pouvoir, Vasilij Sergeevič Šeremetev, le frère des personnes citées ci-dessus, qui était gouverneur de Volynie, prit Joseph à son service et le fit sortir de Moscou.

Nous sommes donc en présence d'un mouvement centrifuge qui eut pour résultat l'assimilation rapide de membres de la colonie. Nous résumons ci-dessous les facteurs qui déterminèrent le type et la vitesse de ce processus d'assimilation.

D'un côté, c'est la peur de payer plus ou moins cher les activités de leur compatriotes en France, le désir naturel de se protéger durablement, ainsi que leur famille, de possibles attaques dont la colonie pourrait à tout moment être la cible dans le cas d'événements en France peu souhaitables pour la couronne russe.

De l'autre côté, ce sont bien sûr les contacts avec l'aristocratie russe qui ont influé sur le changement du précieux statu quo : le travail dans la famille d'un noble ou la protection d'une famille française par la famille d'un haut dignitaire.

Ce n'est pas un hasard si chez les Delesalle, c'est précisément la famille de Joseph qui fit les premiers pas vers l'assimilation. La famille prit la nationalité russe en 1807 et les mariages des enfants témoignent de leur volonté de s'intégrer pleinement dans la société russe. Immédiatement après la fin de la Guerre patriotique de 1812, Joseph tenta de se faire anoblir pour les services qu'il avait rendus à sa nouvelle patrie pendant la guerre. Sous le règne de Paul I^{er}, un membre de la famille Delesalle travailla comme traducteur dans le service du chef de police moscovite F. F. Ertel'. Il était également chargé de missions secrètes dont la filature des étrangers suspects de Moscou (O. A. Ivanov, *Tajny staroj Moskvy (Les secrets du vieux Moscou)*, Moscou, 1997, p. 74). Il ne faut pas oublier le « patriotisme » qui prévalait dans la colonie française de Moscou à la fin du XVIII^e siècle, car l'idée de prendre ses compatriotes en filature ne serait pas venue à l'idée de tous les Français. Un tel travail ne pouvait s'effectuer qu'à la condition qu'une grande distance psychologique séparât la personne en question du groupe. Joseph Delesalle s'éloigna de la colonie (ou en fut-il éloigné?) grâce à son mariage avec une luthérienne et grâce à sa fonction dans les structures d'État — situation rare à l'époque pour un simple citoyen français vivant à Moscou — et grâce à sa longue absence de la capitale. De tous les Delesalle, c'est justement lui qui aurait fait un candidat idéal à un poste dans la police.

Les descendants de Gabriel restèrent à Moscou où ils tinrent des pensions françaises pendant plusieurs générations. Ils continuèrent à faire baptiser leurs enfants

à l'église Saint-Louis. Les descendants de Joseph vécurent à Saint-Pétersbourg et se convertirent à l'orthodoxie. Certains parvinrent au grade de général et l'un d'entre eux fut à la tête de l'Intendance du Palais d'hiver impérial.

Ainsi, le choix de l'une ou l'autre des deux églises catholiques de Moscou était-il d'une importance capitale pour les Français. L'église Saint-Louis était à l'épicentre de la vie de la colonie (rappelons que le gouverneur militaire de Moscou l'assimilait à un club français) et pour une famille française, le passage à une autre église était significatif : il leur offrait la possibilité de quitter la colonie sans pour autant couper les ponts. Que ces Français aient désiré s'assimiler plus vite ou n'aient songé qu'à leur sécurité personnelle et leurs intérêts est d'une importance secondaire, car si l'on considère la chose d'un point de vue objectif on voit qu'ils s'engageaient sur la voie de l'assimilation.

Ni les prêtres ni les grandes familles de la colonie ne voulaient accepter de telles « fuites ». Une note ajoutée à la lettre de l'archevêque métropolitain Sestrencewicz du 31 janvier 1792, déjà citée, rétablit la division des paroisses annulée par l'oukase impérial de l'année 1793. Or apparemment cet empressement de l'archevêque n'a pas été approuvé par le pouvoir civil, si l'on en juge d'après cette phrase de la supplique qu'un syndic de l'église Saints-Pierre-et-Paul adresse à l'empereur après 1801 : « On a obéi aux ordres de Monseigneur Métropolitain donnés le 5 septembre 1800 qui divise sa Paroisse, supposant qu'il en avoit le pouvoir ». La tentative suivante de rétablir la séparation des deux paroisses catholiques eut lieu déjà sous le règne d'Alexandre I^{er}. Presque au lendemain de son avènement, le 1^{er} avril 1801, l'évêque Benislavsky prescrit dans sa lettre de revenir à la démarcation des paroisses selon les principes établis par Sestrencewicz en 1792. Le même syndic de l'église Saints-Pierre-et-Paul, s'adressant à l'empereur, invoque encore une décision allant dans ce sens : « Un dernier ordre de Monseigneur l'Évêque de Gadar vise à détruire entièrement notre Église permettant à tous ceux qui parlent la langue Française d'être de la paroisse de St. Louis ». Détruire économiquement, bien entendu, car l'église Saints-Pierre-et-Paul avait peu de moyens de subsistance en dehors des dons de ses paroissiens dont les Français constituaient une part non négligeable. Ainsi, bien que voulue par le pouvoir spirituel, la séparation a toujours été rejetée par les prêtres de la première église catholique de Moscou (Polonais ou allemands pour la plupart ; cependant il y eut aussi un prêtre français qui fut vicaire de l'église Saints-Pierre-et-Paul en 1799, l'abbé Baltus) et le « moyen de cesser le différend » n'a fait que verser de l'huile sur le feu. Le nouveau prêtre de l'église Saint-Louis, Gohier, échangea nombre de propos aigres-doux avec Peschke, le supérieur de l'église catholique de Moscou. Nous citerons enfin l'exemple des syndics de l'église Saint-Louis qui, devant l'impossibilité de départager plusieurs défunts que la colonie revendiquait mais dont l'office avait été célébré à

l'église Saints-Pierre-et-Paul, écrivirent une lettre à cette église dans laquelle ils rappelaient en termes retenus mais caustiques le nombre de lances rompues lors des funérailles du comte Gilli dont même les prêtres de l'église allemande Saints-Pierre-et-Paul avaient fini par reconnaître que c'était un paroissien de Saint-Louis. Les funérailles d'une certaine Madame Cozdier, disparue en 1802, déclenchèrent un nouvel orage. À cette occasion, les syndics de Saint-Louis (Deleau, de Ronca, d'Horrer, Lallié et Savi) écrivirent dans une lettre datée du 18 janvier 1802 :

« Si le désir de maintenir la paix, et d'éviter toute occasion de scandale, nous empêche de revenir sur une chose passée, nous n'en devons pas moins tâcher de prévenir, pour la suite, de pareilles entreprises : nous vous prions donc, Messieurs, de nous rassurer à cet égard, pour l'avenir, par une réponse par écrit, dont vous voudrez bien nous honorer ; soyez assurés que nous nous ferons toujours un devoir d'épuiser les voies de douceur, et que nous serions infiniment peiné d'être obligés à recourir aux moies de rigueur pour faire réprimer judiciairement les atteintes qui pourraient encore être portées à l'Église dont nous sommes les administrateurs. »

Pourtant, dans le recueil des *Documents officiels et procès-verbaux ayant rapport aux fondations diverses des Français domiciliés à Moscou*, l'ordre express de rétablir la séparation des paroisses, signé par l'archevêque Sestrencewicz, est daté du 15 février 1812. Toutes les personnes nées sur le territoire français ainsi que les ressortissants de l'Empire français devaient appartenir à la paroisse française. Avec cela, il était stipulé que le facteur linguistique n'était pas pris en compte, les Français n'étant pas les seuls francophones. Tous les autres catholiques de Moscou devaient aller à l'église Saints-Pierre-et-Paul. C'est le chef de la police de Moscou qui serait chargé de définir la nationalité des personnes en cas de doute. Une clause séparée interdisait à l'archiprêtre de l'église Saints-Pierre-et-Paul de s'ingérer dans les affaires pastorales du prêtre de l'église française.

Ainsi, le combat d'une poignée de Français pour le droit d'avoir sa propre église se solda par une victoire, même tardive. On peut seulement regretter que cette victoire coïncidât avec la Guerre patriotique de 1812, ce qui, pour des raisons objectives, ne pouvait apporter à la colonie que des désagréments supplémentaires plutôt que des avantages.

(Traduit du russe par Christine Colpart)